

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 18

Artikel: "Les Tourelles St-Laurent", à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-27588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

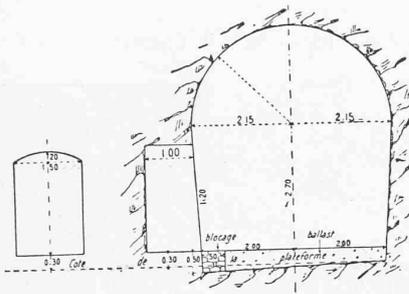


Fig. 14. — Dans les roches compactes. — 1 : 150.

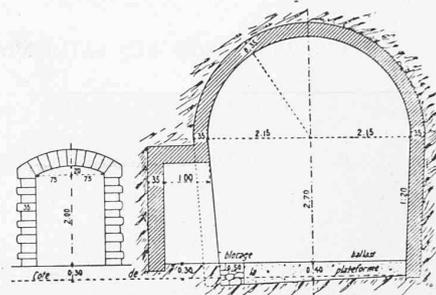


Fig. 15. — Dans les terrains détritiques. — 1 : 150.

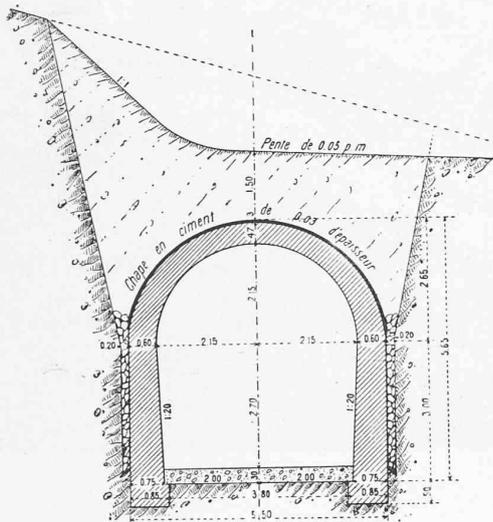


Fig. 16. — Galerie couverte. — 1 : 150.

Profils de souterrains.

CHEMIN DE FER A CRÉMAILLÈRE
DE CHAMONIX AU MONTENVERS (Mer de Glace).

Concours pour les bâtiments de la Maternité et de la Pédiatrie, à Lausanne¹.

Nous reproduisons à la page 210 deux planches du projet « Science et Charité », de M. Thèvenaz, architecte, à Lausanne.

« Les Tourelles St-Laurent », à Lausanne.

Construit sur l'emplacement de l'ancienne pharmacie Feyler, à l'angle des rues St-Laurent et Haldimand, dans l'un des quartiers les plus animés de la ville, cet immeuble était destiné à contenir spécialement des locaux affectés au commerce et aux affaires.

Le terrain, d'une surface restreinte (240 m²), et d'un prix très élevé pour la place de Lausanne, environ 1000 fr. le m², avait l'avantage d'offrir un grand développement de façades. Le programme imposé aux architectes, MM. Baud & Hoguer, à Lausanne, exigeait que la destination du bâtiment fût bien accusée par les magasins, lesquels, à dé-

¹ Voir N° du 10 septembre 1909, page 198.

faut de grande surface, devaient retenir l'œil par de vastes avantures.

Le bâtiment est excavé en toute surface à 5,50 m. en contre-bas de la place St-Laurent, de façon à former deux sous-sols, contenant les caves et bûchers des appartements, ainsi que des laboratoires, dépôts, locaux du chauffage central, machinerie de l'ascenseur, etc.

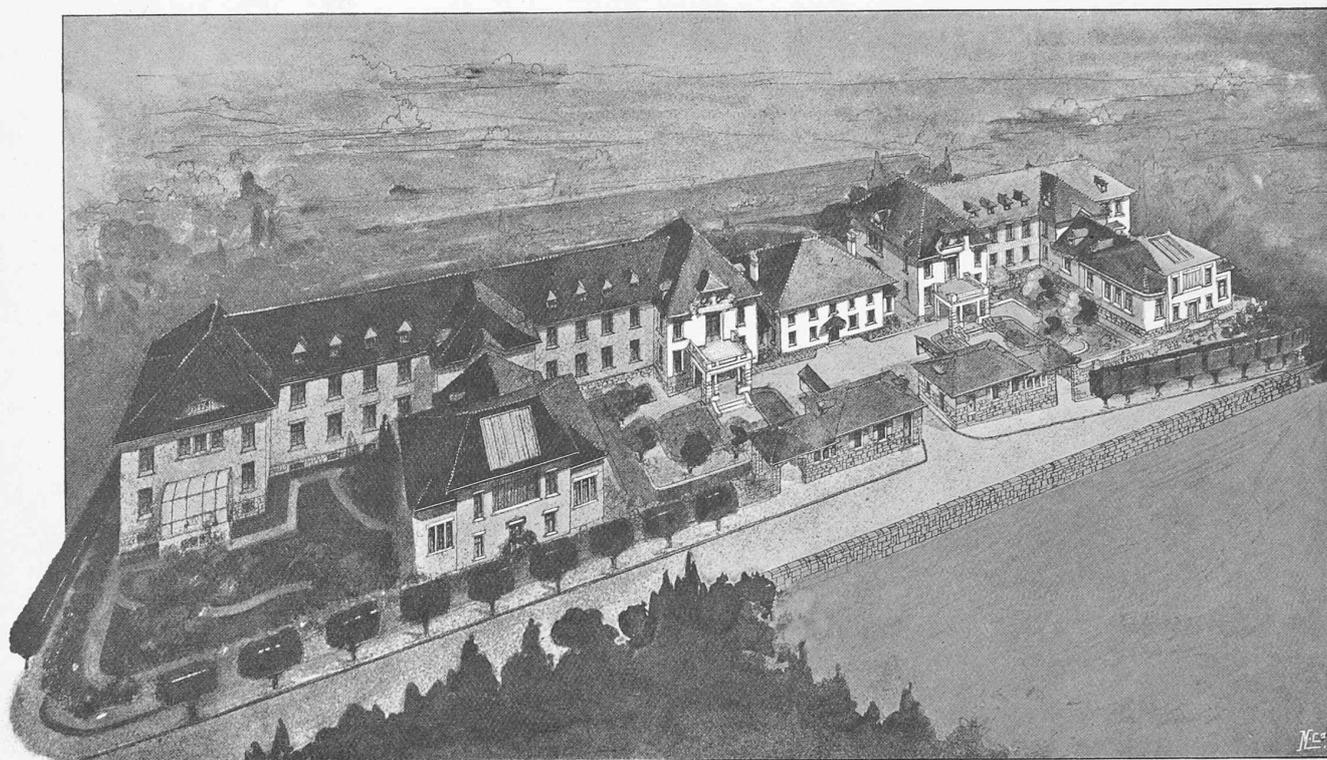
Le rez-de-chaussée est occupé par cinq magasins, dont deux sont loués par un seul commerçant qui a profité de la disposition du plan pour obtenir une devanture sur la rue St-Laurent et une sur la rue Haldimand; au reste, dans l'avenir, par la suppression des cloisons de séparation, le plan permet l'aménagement de deux seuls vastes magasins, l'un à gauche, l'autre à droite de l'entrée de la maison. L'entresol contient des locaux attenants aux magasins ou des bureaux.

Les 1^{er}, 2^e et 3^e étages sont distribués en deux appartements de quatre chambres, cuisine, W.-C. Le 4^e étage a été aménagé dans son entier pour atelier et appartement de photographe.

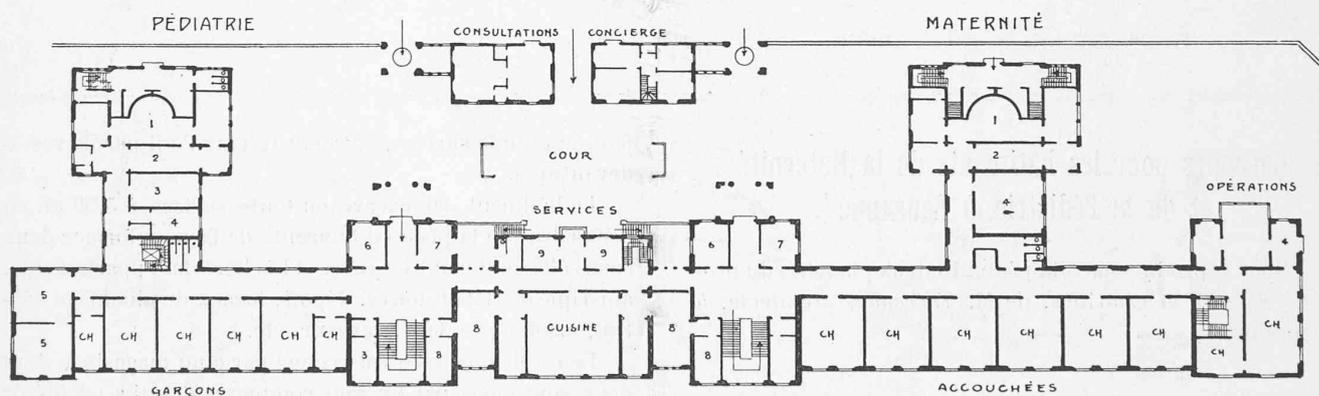
Aux combles sont des locaux accessoires, buanderie, étendage, chambres de débarras, etc.

Du côté de la rue St-Laurent, l'atelier de photographie occupe toute la hauteur de la toiture : l'éclairage en est

CONCOURS POUR LES BATIMENTS DE LA MATERNITÉ ET DE LA PÉDIATRIE, A LAUSANNE



Vue à vol d'oiseau.



Plan du rez-de-chaussée.

LÉGENDE : 1 = Auditorio. — 2 = Collections. — 3 = Cuisines. — 4 = Bains. — 5 = Réfectoires. — 6 = Ch. de garde.
7 = Chef de service — 8 = Offices. — 9 = Economat et provisions.

5^{me} prix : Projet « Science et Charité », de M. Thévenaz, architecte, à Lausanne.

assuré par un vitrage cintré de construction appropriée, exécuté par la maison Zimmermann, de Stuttgart.

La surface disponible étant fort mesurée, tous les murs intérieurs ont dû être supprimés dès le rez-de-chaussée. Afin d'obtenir un système de construction homogène, les architectes ont employé le ciment armé pour toutes les colonnes, sommiers et planchers, ainsi que pour la toiture ; les pavillons des bow-window seuls sont en bois.

Au rez-de-chaussée les colonnes soutenant les sommiers

sont de section circulaire, tandis qu'aux étages elles sont de section rectangulaire et noyées dans l'épaisseur d'un parpaing ou d'un galandage double de 0,15. Les sommiers sur les devantures au 1^{er} étage devaient supporter la charge entière des façades et des poutres, les arcs en pierre n'ayant qu'un but décoratif et ne devant subir aucun effort. Ces sommiers forment une ceinture sans solution de continuité sur les trois façades et sont ancrés aux deux extrémités dans le mur mitoyen. Ce travail hardi est



Autotypie Montbaron & C^e, à Neuchâtel

LES TOURELLES ST-LAURENT, A LAUSANNE

ARCHITECTES : MM. BAUD ET HOGUER, A LAUSANNE

Seite / page

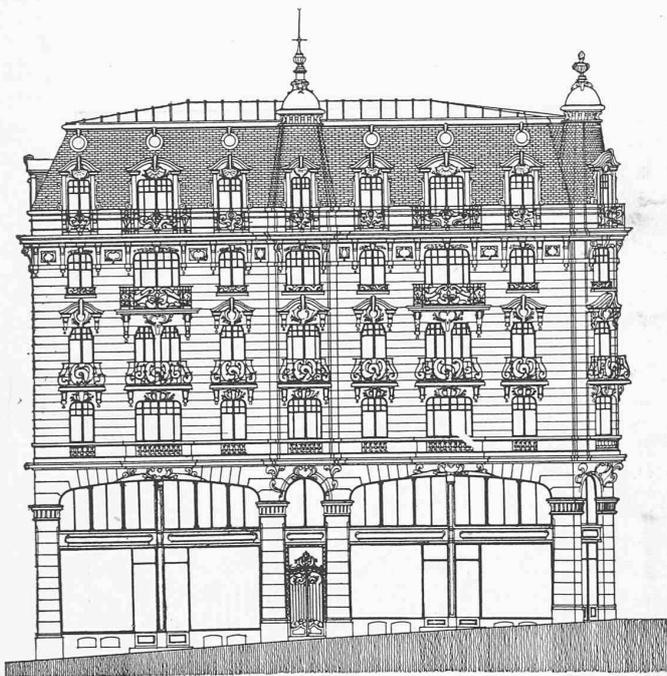
leer / vide /
blank



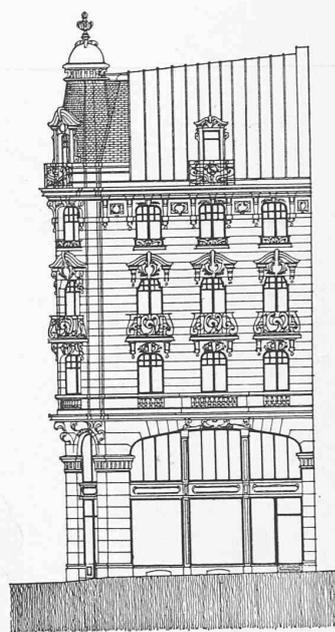
Perspective.

Les Tourelles St-Laurent, à Lausanne.

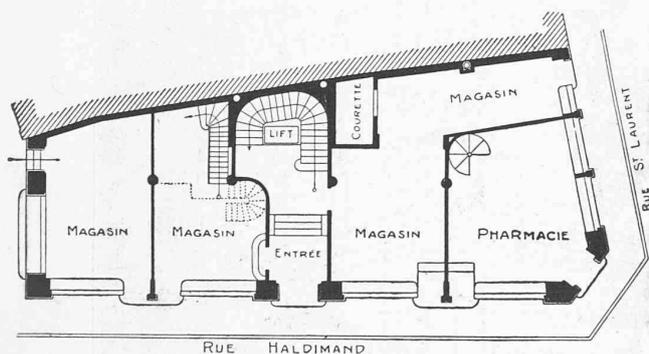
Architectes : MM. Baud et Hoguer, à Lausanne.



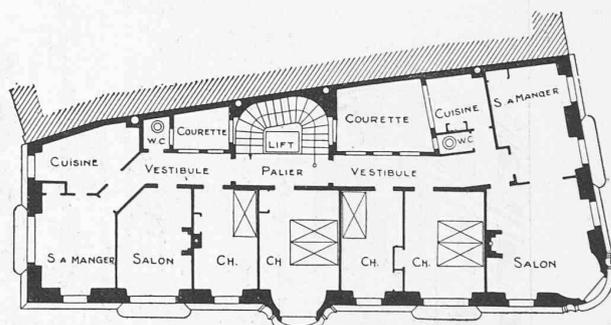
Façade sur la rue Haldimand. — 1 : 300.



Façade sur la rue St-Laurent. — 1 : 300.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.



Plan des étages. — 1 : 300.

Les Tourelles St-Laurent, à Lausanne.

Architectes : MM. Baud et Hoguer, à Lausanne.

un exemple des services que peut rendre le ciment armé, lequel se prête à maintes combinaisons moins facilement réalisables avec l'emploi de fers à I et de bois et présentant surtout moins d'homogénéité. Ce travail a été exécuté suivant les plans et sous la direction de M. S. de Mollins, ingénieur.

Aux essais, de fortes surcharges placées sur les planchers du 1^{er} étage et intéressant les grands sommiers des devantures n'ont pas occasionné de flexions appréciables.

Les façades de ce bâtiment sont entièrement en pierre de taille : roche de Divonne jusqu'au 1^{er} étage, pierre de St-Paul, Trois Châteaux, pour la partie supérieure ; les dalles de balcon sont en pierre de Villebois.

Le chauffage central à eau chaude, unique pour toute la maison, a été installé par la maison Rukstühl, de Bâle. L'ascenseur électrique a été fourni par la maison Schindler, à Lucerne. Les fers forgés des étages sont l'œuvre de MM.

Coutério & Bovy, les vitrages, volets et barrières du rez-de-chaussée et de l'entresol ont été exécutés par M. E. Droguet.

La marche des travaux a été entravée au début par la reprise en sous-œuvre, la démolition et la reconstruction complète du mur mitoyen de la maison voisine entièrement habitée. Ce mur, en mauvais état, empiétait sur la propriété des Tourelles par retranches sur les poutres occasionnant ainsi des porte à faux de plus de 0,50 m. en certains endroits.

En outre, d'après convention passée avec l'acquéreur, la pharmacie ne devait pas interrompre son exploitation durant tout le cours des travaux. Ce fait compliquait encore la situation, la démolition de l'ancienne maison et la reconstruction ayant dû se faire par parties avec deux déménagements de locataires.

Le manque de place pour le dépôt des matériaux, la

grande circulation des rues, le passage des trams au bord même du chantier, les précautions à prendre pour le levage des pierres de taille ont rendu le travail très difficile aux divers entrepreneurs et spécialement aux maçons, MM. Rossier et Pedroni, qui ont cependant mené cette entreprise à bonne fin et sans accident.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Rapport du Comité central pour les années 1907-09.

(Suite¹).

Assemblée d'Olten et questions relatives à la profession. — Comme nous l'avons dit en commençant, notre Comité a eu à s'occuper d'un mouvement qui s'est produit surtout parmi les jeunes ingénieurs de notre société et aussi parmi les ingénieurs qui n'en font pas partie, et dont le but bien caractérisé était de provoquer de la part de la direction des deux sociétés techniques, celle de la G. e. P., et la nôtre, un déploiement de plus grande activité dans le soin des questions se rapportant à la position, au rôle et à la défense des intérêts des ingénieurs et des architectes dans la société en général. Un comité d'initiative constitué ad hoc adressa un appel aux techniciens ayant fait des études supérieures, les invitant à se réunir à Olten le 1^{er} décembre 1907, en une assemblée aussi nombreuse que possible, pour y examiner ensemble ce qu'il pourrait y avoir à faire pour procurer aux hommes d'une instruction technique supérieure la position qu'ils devraient avoir et que justifie la place prédominante que, grâce à leur énorme développement, les sciences techniques occupent dans la culture moderne.

Cette assemblée, à laquelle prirent part plus de 220 personnes, a présenté un intérêt exceptionnel. Les votes émis et les discussions qui s'y sont rattachées, ont montré que les initiants avaient eu raison de provoquer cet échange d'idées, qui paraissait répondre à un besoin incontestable. Le Comité central, représenté à l'assemblée, exprima ses regrets de ce que l'on ait cru nécessaire de recourir à un appel extraordinaire et qu'on eût laissé se passer, deux mois auparavant, l'assemblée générale de notre société sans que personne ne prit l'initiative ni dans la réunion des délégués, ni dans l'assemblée générale elle-même, d'introduire cet intéressant sujet, qui tenait à cœur à plusieurs de nos collègues. Néanmoins il s'est empressé de reconnaître son utilité pour notre société et de manifester son intention de prendre énergiquement en main, de concert avec le comité d'initiative, l'étude des questions multiples posées et discutées à Olten. Une grande commission composée à l'origine de 23 membres, désignés par le Comité central et dont la moitié avaient été proposés par le comité d'initiative, a siégé pour la première fois le 2 février 1908, deux mois après l'assemblée d'Olten. Plus tard, le nombre des membres de cette grande commission fut porté à 28 par l'adjonction de cinq collègues pris parmi les sections qui n'étaient pas encore représentées dans son sein. Cette commission, présidée par le Président du Comité central, a complété son organisation en désignant un comité restreint de sept membres et quatre sous-commissions chargées de l'étude des questions posées dans un programme adopté par la grande commission dans sa première séance du 2 février 1908. La grande commis-

sion a eu quatre séances, les commissions restreintes un plus grand nombre. Nous nous bornerons à résumer le travail exécuté jusqu'ici en nous référant aux rapports présentés sur cet objet aux deux dernières assemblées des délégués.

Les questions soulevées par l'assemblée d'Olten faisant aussi en Allemagne l'objet de l'examen de l'Union des ingénieurs et architectes allemands, le Comité central s'est mis en rapports avec cette société. Il a délégué à son assemblée générale de 1908, à Danzig, notre vice-président, M. le professeur Bluntschli, et a été mis au courant des intéressantes communications sur ce sujet qui ont été faites à cette occasion.

Malgré le travail sérieux et consciencieux des commissions spéciales, il n'a pas encore été possible d'arriver à un résultat positif. La nouveauté des sujets à examiner, la complication des questions soulevées, la diversité des opinions émises surtout dans les débuts, n'ont pas permis encore de donner aux solutions proposées une forme concrète; toutefois la situation s'est déjà considérablement éclaircie, soit au sein de la commission, soit dans l'esprit de nos collègues eux-mêmes. En mars 1908, la commission N° IV chargée de l'étude de la question des conditions de nature morale (Berufsmoral), qu'il s'agit d'imposer à l'exercice de la profession d'ingénieur et d'architecte, a réussi à poser les bases d'une solution de ce postulat. Mais il a été beaucoup plus difficile de trouver l'expression adéquate de l'idée qu'il s'agissait de formuler. Sur ce point particulièrement, des divergences nombreuses se sont manifestées, et il en est résulté de longues discussions qui ont enfin abouti à une entente au moins relativement aux moyens à adopter pour obtenir le résultat voulu. Depuis quelque temps déjà le Comité central avait mis en avant l'idée qu'une *revision des statuts* de la société était nécessaire pour diverses raisons sur lesquelles nous reviendrons à la fin de ce rapport. La commission résolut de profiter de cette circonstance pour proposer que dans les nouveaux statuts une place fût réservée à l'expression des principes de morale professionnelle, que la société devrait mettre à la base de sa constitution, et dont il faudrait imposer à ses membres l'adoption et l'observation. En outre, elle jugea utile d'introduire un certain nombre de prescriptions destinées à resserrer et à fortifier les liens qui unissent les techniciens entre eux, et à développer entre ces derniers les sentiments de solidarité. Il est incontestable que de pareilles mesures, à condition qu'elles soient observées, sont bien faites pour élever et augmenter le crédit moral et l'influence auxquels ont droit de prétendre les hommes qui se vouent aux carrières techniques. La dernière assemblée des délégués a pris connaissance des idées émises par la commission dite des professions (Standesfragenkommission) et a décidé de charger le Comité central de l'élaboration de nouveaux statuts, en tenant compte des idées et des propositions exposées plus haut.

La première sous-commission a eu à s'occuper de l'instruction des techniciens et a été tout naturellement conduite à examiner la question de la réorganisation de l'École Polytechnique. Comme nous l'avons dit plus haut, d'après entente avec nos amis de la G. e. P. l'étude de cet important objet a été confié à cette dernière, et le résultat de son travail vous a été exposé plus haut.

Quant aux points II et III du programme de la commission qui concernaient la question du titre et celle des dommages causés aux ingénieurs et architectes par des techniciens de culture insuffisante, ils sont l'objet d'études non encore complètement achevées. Toutefois ils trouvent déjà une réponse et une solution, au moins partielles, dans la forme nouvelle pré-

¹ Voir N° du 10 septembre 1909, page 202.